

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Présentation de deux projets de loi :

Dossier parlementaire n°8162 : Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Lituanie concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, fait à Bruxelles, le 7 décembre 2020.

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'État

Dossier parlementaire n°8161 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française concernant l'échange et la protection des informations classifiées, fait à Paris, le 1er juillet 2022.

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'État

2. Examen du programme de travail de la Commission européenne pour 2024 et choix des dossiers européens prioritaires pour la Commission.

3. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson

Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membre du Parlement européen

Mme Audrey Henry et M. Paul Jung, du Ministère d'État
Mme Daniela Holderer et Mme Laure Huberty, Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Pitt Sietzen, attaché parlementaire auprès du Groupe parlementaire du Parti Démocratique

Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, M. Paul Galles, Mme Joëlle Welfring

M. David Wagner, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz,
Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

*

1. Présentation de deux projets de loi :

Dossier parlementaire n°8162 : Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Lituanie concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, fait à Bruxelles, le 7 décembre 2020.

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat

Dossier parlementaire n°8161 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française concernant l'échange et la protection des informations classifiées, fait à Paris, le 1er juillet 2022.

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat

Monsieur Gusty Graas (du groupe parlementaire DP), Président de la Commission, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux représentants du ministère d'État et du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur. Le Président de la Commission explique que la réunion sera dédiée à la présentation des projets de loi n°8162 et n°8161, déposés à la Chambre des Députés en février 2023.

Madame Laure Huberty (représentante du ministère des Affaires étrangères), se voit accorder la parole pour présenter les deux projets de loi en question. L'oratrice rappelle que les deux accords sont relatifs à l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées.

Elle informe la Commission du fait que le Luxembourg est actuellement parti à 31 accords en cette matière, dont quatre accords multilatéraux, entre autres dans le cadre de l'Union européenne, de l'ASE et de l'OTAN. Les 27 accords restants sont des accords bilatéraux avec des pays membres de l'UE mais également avec des pays tiers tels que le Royaume-Uni ou le Brésil.

Par ailleurs, elle renseigne les députés du fait que des négociations avancées sont en cours avec la Suisse, la Grèce et les Pays-Bas. En cas de conclusion d'accord avec les trois pays évoqués, le Luxembourg aura signé des accords avec la quasi-totalité des États membres de l'UE, avec l'exception du Danemark et de l'Irlande. Les projets de loi ont également reçu un avis très favorable de la part de la Chambre des Salariés et de la Chambre de Commerce.

Elle souligne également que les deux textes sont conformes à la loi du 15 juin 2004 sur l'échelle nationale, régularisant l'échange et la non-divulgence d'informations classifiées

tout en veillant à ce que ces informations soient uniquement rendues accessibles à des personnes disposant d'une habilitation de sécurité.

Monsieur Sven Clement (*de la sensibilité politique Piraten*) estime que les deux projets de loi sont assez simples. Il regrette toutefois que le projet de loi relatif à la création de l'Autorité nationale de sécurité¹ n'ait toujours pas été évacué. Le député souligne que le Luxembourg ne remplit actuellement pas les critères modernes permettant une habilitation conforme aux exigences internationales de ses partenaires.

Monsieur Laurent Mosar (*du groupe parlementaire CSV*) demande des renseignements supplémentaires quant aux informations classifiées sur les entreprises. Il s'interroge sur le contenu exact des informations vu que les entreprises sont tenues de renseigner la majorité des informations.

Madame Laure Huberty (*représentante du ministère des Affaires étrangères*) explique qu'il s'agit notamment de tout ce qui figure dans des contrats classifiés qui peuvent, entre autres, contenir des secrets industriels.

Monsieur Gusty Graas (*du groupe parlementaire DP*), s'intéresse au transfert de ces informations classifiées.

Madame Laure Huberty (*représentante du ministère des Affaires étrangères*) met en avant que l'aspect logistique est très spécifique. Cela ne se fait pas par voie numérique, mais par voie des courriers diplomatiques ou encore via des transporteurs disposant d'une habilitation et remplissant certaines conditions. La voie physique sera privilégiée.

Monsieur Franz Fayot (*du groupe parlementaire LSAP*) revient sur l'« investment screening » qui est effectué par le ministère de l'Economie. Les personnes transmettant ces informations sont toutes dotées d'une habilitation de sécurité, ce qui est confirmé par la représentante du ministère.

La présentation des deux projets de loi est terminée et les représentants du ministère d'État et du ministère des Affaires étrangères quittent la salle.

2. Examen du programme de travail de la Commission européenne pour 2024 et choix des dossiers européens prioritaires pour la Commission.

Monsieur Gusty Graas (*du groupe parlementaire DP*) commence l'examen du programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2024² en mettant l'accent sur, l'élargissement de l'UE et la coopération avec les partenaires et la solidarité avec l'Ukraine.

Monsieur Christophe Hansen (*du groupe parlementaire CSV*) met l'accent sur les nouvelles initiatives figurant dans l'annexe 1³ car les autres documents ne permettent plus d'intervention considérable. Par ailleurs, il estime que les points suivants sont à noter : le point 10 sur la coopération, notamment avec l'Afrique, le point 11 sur la défense commune de l'UE, le point 12 sur la lutte contre le trafic des migrants et le point 14 sur l'élargissement de l'UE, des sujets de grande envergure et pertinents pour la commission.

¹ <https://www.chd.lu/fr/dossier/6961>

² https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:6353a9d9-6d07-11ee-9220-01aa75ed71a1.0024.02/DOC_1&format=PDF

³ https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:6353a9d9-6d07-11ee-9220-01aa75ed71a1.0024.02/DOC_2&format=PDF

Monsieur Gusty Graas (du groupe politique DP) se rallie à cette proposition.

Monsieur Franz Fayot (du groupe politique LSAP) soutient les propositions faites par Monsieur Christophe Hansen. Il est cependant d'avis que le positionnement de l'UE dans les conflits actuels et des projets tels que le « Global Gateway » sont les éléments revêtant la plus grande importance. Il s'interroge sur le suivi accordé aux priorités et met en évidence l'importance de ne pas s'immiscer dans des dossiers relevant de la compétence et de l'expertise d'autres commissions.

Madame Isabel Wiseler- Santos Lima (députée européenne du Groupe du Parti populaire européen / CSV) exprime qu'elle est également en faveur des propositions de Monsieur Christophe Hansen. Elle souligne l'importance de collaborer avec les commissions parlementaires sectoriellement compétentes pour certains dossiers.

Monsieur Gusty Graas (du groupe politique DP) fait remarquer que des réunions internes auront lieu concernant le fonctionnement et de la composition de la sous-commission des affaires européennes. À cette fin, un premier concept a été conçu par les membres de l'administration parlementaire afin de clarifier les compétences et les attributions de la sous-commission.

Monsieur Christophe Hansen (du groupe politique CSV) répond à Monsieur Franz Fayot. Il est d'accord avec lui et estime qu'il faut se limiter aux dossiers directement liés aux compétences de la Commission des affaires étrangères. Il fait remarquer que les éventuels avis rédigés par la Commission doivent être courts et concis afin de garantir une formulation pointue des avis.

Monsieur Franz Fayot (du groupe politique LSAP) rappelle que la Commission de l'Économie a, dans le passé, émis des avis politiques. Il met l'accent sur la pertinence d'un nombre de dossiers pour la Commission des Affaires étrangères.

Monsieur Sven Clement (de la sensibilité politique Piraten) déplore le fait que les commissions parlementaires au sein de la Chambre des Députés ne discutent que très rarement des dossiers européens qui leurs sont renvoyés. Il estime qu'il faudrait trouver une méthode permettant un suivi plus efficace. Il rappelle également les élections européennes qui vont ralentir les activités au niveau européen.

Monsieur Yves Cruchten (du groupe politique LSAP) se joint à l'intervention de Monsieur Sven Clement et pense qu'il faut veiller à ne pas surcharger la Sous-commission notamment en réfléchissant à la catégorisation des dossiers européens.

Monsieur Gusty Graas (du groupe politique DP) propose d'intégrer ces remarques dans la note interne actuellement rédigée au sein de la Chambre des Députés.

Madame Isabel Wiseler- Santos Lima (députée européenne du Groupe du Parti populaire européen / CSV) estime que le Luxembourg doit devenir plus présent au niveau européen et salue la volonté des parlementaires de se consacrer davantage aux dossiers européens.

3. Divers

Monsieur Gusty Graas (du groupe politique DP) rappelle que le ministre des Affaires étrangères avait proposée d'inclure deux députés (un député de la majorité et un député de l'opposition) dans sa délégation gouvernementale en déplacement au Laos du 4 au 9 février 2024 et invite les députés à manifester leur intérêt.

Monsieur Yves Cruchten (du groupe politique LSAP) partage les expériences accumulées lors des dernières visites auxquelles il a participé. Il évoque une certaine malaisance protocolaire si des députés voyagent au sein d'une délégation gouvernementale.

Les députés échangent de manière générale sur les visites des membres de la Chambre des Députés à l'étranger.

Madame Isabel Wiseler- Santos Lima (députée européenne du Groupe du Parti populaire européen / CSV) met en avant l'importance de la diplomatie parlementaire et insiste sur les expériences enrichissantes de ces visites. Elle est convaincue de la contribution considérable que peuvent apporter les parlementaires durant ces visites.

Monsieur Franz Fayot (du groupe politique LSAP) estime que le succès de ces visites est fortement dépendant de la préparation en amont du déplacement.

Monsieur Fernand Kartheiser (du groupe politique ADR) fait noter que ce voyage ne figure pas parmi les priorités de l'ADR.

Monsieur Yves Cruchten (du groupe politique LSAP) s'intéresse à l'existence de la sous-commission « Avenir de l'Europe » créée sous l'ancienne législature. Selon l'administration de la Chambre des Députés, la sous-commission a été dissoute.

Monsieur Sven Clement (de la sensibilité politique Piraten) explique que selon lui, toute commission parlementaire créée sous l'ancienne législature cesse d'exister au moment où est instaurée la nouvelle législature.

Luxembourg, le 2 mai 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact